



**Convention contre  
la torture et autres peines  
ou traitements cruels,  
inhumains ou dégradants**

Distr. générale  
28 janvier 2021  
Français  
Original : anglais

---

**Comité contre la torture**

**Décision adoptée par le Comité au titre  
de l'article 22 de la Convention, concernant  
la communication n° 808/2017\* \*\***

*Communication présentée par* : C. C.

*Victime(s) présumée(s)* : La requérante

*État partie* : Suisse

*Date de la requête* : 28 novembre 2016 (date de la lettre initiale)

*Questions de fond* : Expulsion vers la Chine ; risque de torture et autres  
peines ou traitements cruels, inhumains ou  
dégradants

Le 30 décembre 2020, le Comité, ayant été informé que la requérante souhaitait retirer sa communication et présenter une nouvelle demande d'asile, a décidé de mettre fin à l'examen de la communication n° 808/2017.

---

\* Adoptée par le Comité le 30 décembre 2020, pendant la période intersessions.

\*\* Les membres du Comité dont le nom suit ont participé à l'examen de la communication :  
Essadia Belmir, Claude Heller, Erdogan Iscan, Liu Huawen, Jens Modvig, Ilvija Puce,  
Diego Rodríguez-Pinzón, Sébastien Touzé et Bakhtiyar Tuzmukhamedov.

